

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

HABILLEMENT - TECHNIQUES DE COUPE

NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 521234U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

HABILLEMENT - TECHNIQUES DE COUPE

NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

À l'issue de cette unité de formation, l'étudiant aura acquis les connaissances et les aptitudes suffisantes pour:

- construire une collection de patrons de base, de ligne et de modèle de jupe et de pantalon;
- établir la souche de gradation des différents types étudiés;
- réaliser des plans de coupe;
- découper et marquer.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de réaliser un vêtement simple et de qualité en exploitant les savoirs et savoir-faire de la technologie, des techniques de coupe, de découpe, d'exécution et de réalisation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation:

Habillement - techniques de base: «techniques d'exécution». Code 521112U11D1.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Habillement - techniques de coupe, niveau 1	CTPP	D	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir des patrons de base, de ligne, de modèle en tailles standard et individuelle: jupe, pantalon;
- de concevoir le patronage industriel;
- de contrôler le premier modèle;
- de grader des patrons;
- d'assurer le placement des patrons;
- de découper et de marquer le produit.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte en ce qui concerne:

◆ Le matériel et les matériaux:

- du choix judicieux;
- de l'utilisation à bon escient;
- de l'emploi conforme.

◆ Le tracé:

- de la conformité des mesures;
- de la précision de la forme;
- de la netteté dans le tracé;
- du respect des principes de construction;
- de l'adéquation au modèle.

◆ La gradation:

- de l'application correcte des règles de gradation;
- de la précision dans le report des variantes.

◆ La coupe et la découpe:

- de la référence aux critères de qualité et d'économie.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est souhaitable que chaque étudiant d'un groupe puisse disposer de l'espace suffisant pour le bon déroulement des apprentissages.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 8 dossiers de la section «Traceur - Gradeur - Coupeur» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.